



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 12 juillet 2024 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président et Edmond Leclerc, formant quorum du comité.

Sont absents : monsieur le conseiller Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-550

AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE - SERVICES MUNICIPAUX - PARTIE DU LOT 5 428 972 - CENTRE ROBERT-GUERTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2024-569 du 9 juillet 2024, s'engageait à appuyer l'organisme Transition Québec dans la construction d'un village d'hébergement transitoire appelé Village Transition, à réserver une partie du lot 5 428 972 du cadastre du Québec pour le projet, et à signer une lettre d'intention pour le prêt du terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transition Québec a mandaté la firme CIMA+, s.e.n.c., pour la préparation de plans et devis ainsi que les services consultatifs pour le projet de prolongement des services municipaux afin de desservir une partie du lot 5 428 972;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement des services municipaux afin de desservir une partie du lot 5 428 972, est assujéti à une autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement des services municipaux afin de desservir une partie du lot 5 428 972, pourrait être assujéti à d'autres autorisations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville de Gatineau auprès des autorités compétentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre :

- toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCCFP, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de prolongement des services municipaux afin de desservir une partie du lot 5 428 972;
- toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de prolongement des services municipaux afin de desservir une partie du lot 5 428 972;
- au MELCCFP et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif